

La Lettre de parly 2

Sortie du livre...



Dossier
du mois :
Le Conseil Syndical
Principal (CSP)

Actualités :

- Création de deux groupes de travail
- Le nouveau système informatique

Flash :
Interview du
nouveau Manager
du Centre
Commercial

...cette production, Parly 2 fait
...Alors que les Ternes
...les Français habitent en
...ville à la compagnie. La finale est
...commercial, le premier et unique
...Parly 2, inspiré et conçu
...de Jean-Benoît par exemple
...de Jean-Benoît mais aussi, mais
...même et de la légende.
...en son genre, voici une réalisation
...dans la robustesse et donne toute sa place à la
...et aux résidents. À l'occasion des quarante ans de
...2, cet ouvrage richement illustré retracera les temps
...de cette success story.

Paris 12e arrondissement
ESB/12070-12070-12070-12070
12070-12070-12070-12070

si Parly
m'était
conté.
épopée d'une ville
à la campagne

si Parly m'était conté...



LIVRET ÉPARGNE PLUS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : IL VOUS RAPPORTE PLUS QUAND VOUS Y TOUCHEZ MOINS !

Pour profiter de cette offre, rendez-vous dans les Agences Société Générale du Chesnay :

Le Chesnay Simard
4 rue de la celle
01 39 23 89 50

Le Chesnay Nouvelle France
15 rue Pottier Centre Nouvelle France
01 39 55 91 21

Le Chesnay Party 2
64 rue Moxouris
01 39 23 93 80

Le Livret Épargne Plus Société Générale est un Compte Sur Livret (CSL) rémunéré à un taux nominal annuel brut de 1,15 % brut sur tous les dépôts et à partir du 7^e mois d'une prime de fidélité supplémentaire au taux nominal annuel brut de 0,60 % sur les dépôts qui restent sur le livret pendant 6 mois complets consécutifs. Les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux. Les taux, en vigueur au 10/11/2010, sont susceptibles de variations selon les conditions générales de la Société Générale. * Offre promotionnelle réservée à tout client particulier, dans la limite d'un Livret Épargne Plus par personne : taux nominal annuel brut soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux de 3 % garanti jusqu'au 28/02/2011 dans la limite de 50 000 €, valable sur les nouveaux versements effectués du 10/11/2010 au 15/02/2011 et conservés sur le livret. Au-delà de ce seuil et de ce délai, les taux standards en vigueur du Livret Épargne Plus Société Générale s'appliquent. Voir conditions détaillées de l'offre en agence. Versement minimum de 10 €. Société Générale, DCMA/MOP - Tour Granite 75886 Paris Cedex 18. S.A. au capital de 933 027 038,75 €, 552 120 222 RCS Paris. Siège social : 29 Bd Haussmann 75009 Paris - 11/10.

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

On est là pour vous aider

1. Le Conseil Syndical Principal (CSP)

- Le CSP, lieu privilégié pour écouter, harmoniser, moderniser 4
- CSP et Syndic, un duo gagnant ! 5
- Le Bureau 5
- Hommage à Paul Robin 5
- Témoignage d'un délégué au CSP 5
- Le secrétariat du CSP 6
- Les invités du CSP 6

2. Actualités

- Sortie du livre :
 Si Parly m'était conté 6
- Les nouveaux groupes de travail :
 Espaces verts, Livret d'Accueil 7
- Visite d'ISSEANE, centre de
 traitement des ordures ménagères
 d'Issy-Les-Moulineaux 7
- Club Ars 15

3. Flash

- Interview de Dusan Milutinovic,
 nouveau Manager du Centre
 Commercial 8

4. Dossiers en cours

- Réfection de la voirie 9
- Nouveau système informatique 10
- Le très haut débit à Parly2 :
 Interview de Gaspard Granat,
 Free Infrastructure 11

5. La vie de nos résidences

- Fêtes et illuminations de fin d'année .. 13

6. Brèves

- Une Première réussie ! 14
- Parvis Notre-Dame de la Résurrection .. 14
- Cafés Littéraires 14

La Lettre de Parly2 N°69

Editeur : Association Parly.com
 Local postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex
 Téléphone : 01 39 55 31 11
 Email : parlycom@parly2.com - site web : www.parly2.com

Responsable de la publication :

P. Chapotot, Directeur de la Rédaction

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

P. Chapotot, C. Castellani, F. Decagny, B. Labelle, F. Leridon,
 D. Progetti, L. Sauvée, C. Rich, L. Finet, G. Rechagnieux, E. Marchand.
 Photos : Club Ars, F. Decagny, C. Lattard, F. Leridon, L. Sauvée
 Crédit photo : Shutterstock
 Publicités : CGPG / CPH IMMOBILIER / CULINELLE /
 OPTIC 2000 / SOCIETE GENERALE

Conseil, conception graphique et mise en page :

MARKETING TACTICS - 01 69 86 15 28

Imprimerie TAAG

Ce document est imprimé sur Satimat Green 135g, certifié FSC



L'évènement à Parly 2 : Le livre



La parution en novembre 2010 du Livre « Si Parly m'était conté... épopée d'une ville à la campagne » fera date dans l'histoire de la copropriété de Parly2.

Parly.com, association qui a pour objet la communication de la copropriété de Parly2, édite la lettre

de Parly2, développe et gère le site internet et organise toute manifestation de communication au bénéfice de tous les résidents copropriétaires ou locataires. C'est à ce titre que Parly.com a imaginé et piloté l'élaboration de cet ouvrage, dont la réalisation a été confiée aux Editions Textuel (Actes Sud).

Souvenez vous : sortie de terre au cœur des trente glorieuses, la copropriété de Parly2 avec ses 278 immeubles, son église, son centre culturel, son centre sportif, ses 8 piscines, ses 7 courts de tennis, ses 3 centres commerciaux de proximité et bien sûr son centre commercial renommé, font figure d'un nouvel art de vivre. De même, avec son mode d'organisation, de gestion rigoureuse, et l'implication des parlysiens, la copropriété de Parly2 reste un modèle unique dans le monde de la copropriété en France.

C'est cette aventure singulière et originale qui constitue aujourd'hui encore une fierté pour tous les parlysiens, que nous vous proposons de lire et de redécouvrir.

Copropriétaires de la première heure ou tout simplement nouvellement installés, tous ceux qui ont choisi à un moment où à un autre de vivre à Parly2 pourront retrouver dans cet ouvrage un peu d'histoire de leur cadre de vie quotidien.

Richement documenté, avec une iconographie soignée, ce livre fait également la part belle à des entretiens avec des personnes clés qui ont contribué à leur façon, à la construction de l'identité de la copropriété de Parly2.

Je tiens bien sûr ici à remercier tout particulièrement nos partenaires : Cofely, Société des Centres Commerciaux, Société Générale, Unibail-Rodamco et la Ville du Chesnay sans qui ce livre n'aurait pu voir le jour ainsi que tous ceux qui ont contribué par l'apport de documents, de photos ou d'interviews, à enrichir cet ouvrage.

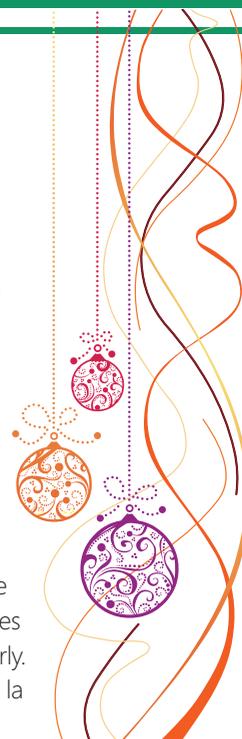
Je vous invite à vous procurer ce livre en vente dans toutes les bonnes librairies.

Bonne lecture.

Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

Patrick Chapotot

Président de la copropriété de Parly2



Le Conseil Syndical Principal (CSP), lieu privilégié pour écouter, harmoniser et moderniser.

Chacun sait le rôle joué par un conseil syndical dans toute copropriété. En revanche, il n'est pas certain qu'à Parly2 les nouveaux résidents mais aussi beaucoup d'anciens connaissent bien les fonctions exercées par les conseils syndicaux secondaires et principal.

La taille et l'importance de notre copropriété a amené son promoteur à concevoir une représentation de ses membres à deux niveaux : un conseil syndical secondaire pour chaque résidence et un conseil syndical principal (CSP) plus particulièrement concerné par le fonctionnement des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

Le chauffage, la fourniture d'eau chaude sanitaire, les équipements de sport, de loisirs, culturels, l'entretien de la voirie et de l'éclairage public constituent en priorité son champ de compétences. Mais le rôle joué par chaque délégué au conseil principal ne saurait se limiter à ce périmètre. En effet, depuis l'origine des instances actuelles de Parly2, le souci de l'unité de la sauvegarde de l'ensemble de Parly2, de l'harmonisation de l'environnement et de la recherche des économies d'échelle a toujours guidé les travaux du CSP.

Parfois, la ligne de partage entre le domaine de compétences de chaque résidence et celui dévolu au conseil principal est étroite et peut être sujette à interprétation. Il y a donc parfois débat entre les tenants (peu nombreux toutefois) d'un rigorisme juridique et la grande majorité des délégués, plus soucieux du bon sens collectif et de l'intérêt général. Réjouissons nous pour la sauvegarde de Parly2 de disposer d'une instance où chaque résidence peut s'exprimer,

évoquer les difficultés rencontrées, soumettre idées et suggestions susceptibles de bénéficier au plus grand nombre.

Le Conseil Syndical principal est donc un lieu d'écoute et d'échanges. Il est aussi et surtout le garant de l'harmonie de Parly2. Emanation permanente du syndicat des copropriétaires en charge de la conservation de l'ensemble immobilier et de l'administration des parties communes, le CSP a toujours mis en avant le respect de l'unité de la copropriété.

Il en a été ainsi du choix de la signalisation des résidences et plus récemment et plus modestement de la réfection pluriannuelle de la peinture des lisses haras. Bien entendu, sous l'impulsion du Bureau, vos représentants au conseil principal sont toujours soucieux d'engager les actions de modernisation et de rénovation nécessaires au maintien de la qualité de l'ensemble immobilier. Les exemples sont nombreux, de l'introduction de la cogénération à la chaufferie centrale jusqu'à la mise en place des premières paraboles, en passant par la mise en place du site internet sous l'égide de l'association Parly.com.

Si la maîtrise des dépenses constitue pour chaque conseil secondaire un objectif majeur, c'est également le cas pour le Conseil Principal avec toutefois une exigence d'économies d'échelle susceptibles de profiter à l'ensemble de la copropriété. En effet, la résolution de certains problèmes au niveau du CSP permet par son effet de masse (7500 lots et 278 immeubles), de bénéficier souvent de bonnes conditions financières qui génèrent de sérieuses économies. L'introduction de l'interphonie dans nos cabines d'ascenseurs pour celles



de nos résidences qui l'ont décidée en est une bonne illustration.

N'oublions pas non plus et il s'agit là d'une des fonctions régaliennes en quelque sorte du conseil principal, son rôle d'assistance et de contrôle du syndic : Le CSP avec l'appui de deux commissions Charges Finances et Chauffage, et bien entendu du Bureau, veille à la bonne administration de la copropriété. Périodiquement, la Direction de la Gérance informe les membres du Conseil de tout ce qui concerne Parly2 et répond aux questions qui lui sont posées lorsqu'elles présentent un intérêt commun. Cette remarque n'est pas anodine, car le CSP perdrait beaucoup en efficacité s'il se transformait en chambre d'enregistrement des problèmes spécifiques à chaque résidence. En définitive, le CSP véritable tour de contrôle de l'espace parlysiens est l'une des clés du fonctionnement de la copropriété ; l'implication de ses membres, le travail effectué en commission et de plus en plus aujourd'hui à travers ses groupes de travail thématiques, constituent en fait le ciment de Parly2 et donc la pérennité de notre copropriété.

Louis Sauvée

CSP et SYNDIC, un duo gagnant !

Le Syndic assiste systématiquement aux réunions mensuelles du Conseil Principal.

Ces rencontres sont précieuses pour le Syndic ; elles lui offrent l'opportunité de donner un certain nombre d'informations générales à tous les représentants des résidences, d'échanger sur de nombreux sujets, mais également de recueillir les avis de chacun.

Chaque délégué a aussi la possibilité de faire part d'une expérience, bonne ou mauvaise, effectuée par sa résidence et pouvant intéresser la collectivité.

Enfin, la présence permanente du

Syndic lui permet en fonction des discussions d'anticiper les problèmes et d'éviter et minimiser les conflits par une compréhension mutuelle et une analyse régulière des causes.

Cette participation du Syndic aux travaux du CSP, inscrite dans la Charte Qualité de la copropriété, correspond à un engagement de la Société des Centres Commerciaux (SCC), vis à vis des copropriétaires. Ce type de relation n'existe que très rarement ailleurs, et marque donc la volonté du Syndic de nouer un partenariat de proximité et durable avec Parly2.

Catherine RICH

Témoignage d'un délégué au CSP

Je suis entré au CSP sur proposition du CSS, comme suppléant de R. Lefèbvre, président de la résidence St-Augustin. J'ai assisté à ses côtés aux réunions mensuelles. Cela m'a permis de le remplacer pendant de longs mois quand sa santé l'a obligé à prendre du recul, puis de lui succéder à la présidence du conseil secondaire ; Délégué titulaire au CSP depuis 1998, il me semble important que le suppléant soit impliqué, et participe à un maximum de réunions.

Le délégué représente sa résidence, et se doit de rendre compte à son conseil de l'activité du CSP ; il ne doit pas agir à titre personnel, son vote devant correspondre au mandat qui lui a été donné par le conseil, qu'il soit Président ou simple Délégué.

D'où l'importance, en cas de projet soumis au vote, de disposer le plus tôt possible des informations nécessaires à la prise de décision. Quelles que soient ses compétences, le délégué doit fournir les références étayant ses affirmations.

Le CSP est un lieu d'échanges et de partage, où chacun profite des questions diverses pour aborder un problème spécifique. On peut aussi, c'est très formateur, participer aux diverses commissions, et groupes de réflexions : charges, techniques, espaces verts, etc...

Les membres du CSP ont des compétences diverses : gestion, techniques du bâtiment, nouvelles technologies, chauffage et bien d'autres, autant en faire profiter le plus grand nombre.

Bref : on ne s'ennuie pas au CSP !

Eric Marchand

Le Bureau...

« Il ne peut y avoir de tour de contrôle sans contrôleurs aériens ! A Parly2, les membres du Bureau jouent en quelque sorte ce rôle. Elus pour trois ans par le CSP, ils constituent l'équipe de direction (aujourd'hui 7 membres), exclusivement au service des instances de Parly2, et ne disposent d'aucun pouvoir décisionnaire.

En contact quasi permanent avec le syndic/gérance et en liaison avec la SAIC, ils veillent au bon fonctionnement des services administratifs, étudient les dossiers soumis par le syndic et s'efforcent d'anticiper tous les problèmes inhérents à l'importance d'une copropriété comme celle de Parly2. Leurs actions sont, soit validées par le CSP, soit entérinées par l'assemblée générale du syndicat principal des copropriétaires. Une prochaine lettre de Parly2 évoquera d'une façon plus détaillée l'activité du Bureau du Conseil Syndical principal.

L.S.

Hommage à Paul Robin



Paul ROBIN, Président de la Résidence Rivoli depuis plus de dix ans, est décédé en septembre dernier.

Bénévole très motivé, il a travaillé avec enthousiasme pour la copropriété et s'est investi également avec conviction pour la préservation de l'église Notre Dame de la Résurrection.

Passionné par la mer, il aimait les voyages au long cours en famille. Nous présentons nos très sincères condoléances à sa famille et ses amis.

Dossier du mois

Le secrétariat du CSP



Responsable du secrétariat du CSP, Danièle Progetti assiste aux réunions du Conseil et prépare le compte rendu. Elle participe également à l'organisation des

commissions et groupes de travail. Le secrétariat est à l'écoute des parlysiens les mardi et vendredi et par mail à parlycom@parly2.com

Les bureaux sont situés à proximité de l'entrée de la Porte Notre Dame du centre commercial.

Les invités du CSP



Il arrive parfois, lors de ses réunions périodiques, que le CSP fasse appel sur des sujets particuliers à des personnalités extérieures susceptibles d'apporter aux délégués l'information nécessaire et utile. En général, au cours de la mandature, le Maire du Chesnay, le Manager du centre commercial ou des responsables de la sécurité publique viennent faire le point devant le CSP sur leurs relations avec la copropriété et les parlysiens. Bien entendu, les questions ou dossiers spécifiques à Parly2 sont souvent abordés par des experts : ingénieurs, architectes et autres...



Sortie du livre : Si Parly n'était conté...

Parly.com présente :



Retrouvez les temps forts de la success story Parly 2 dans cet ouvrage illustré et richement documenté.

Conçue en 1969 sous influence américaine, la copropriété de Parly 2, avec son centre commercial, fait figure d'événement national. Au-delà de l'icône et de la légende, voici une réalisation urbaine unique en son genre...

Disponible en librairie le 24 novembre

32 euros

Lancé en 1969 à grand renfort de publicité, Parly 2 fait figure d'événement national. Alors que les Trente Glorieuses battent leur plein, les Français découvrent un nouvel art de vivre dans la banlieue Ouest. La foule se presse pour visiter cette ville à la campagne, son drug-store et son centre commercial, le premier d'Europe. Emblème de la modernité, Parly 2 inspirera par exemple l'un des albums d'Astérix, *Le Domaine des dieux*, mais aussi un ouvrage de sociologie majeur, *La Société de consommation* de Jean Baudrillard. Au-delà de l'icône et de la légende, voici une réalisation urbaine unique en son genre qui prône l'implication de ses habitants dans la collectivité et donne toute sa place à la nature et aux loisirs. À l'occasion des quarante ans de Parly 2, cet ouvrage richement illustré retrace les temps forts de cette success story.

textuel

Les nouveaux groupes de travail

Groupe "Espace verts"

C'est dans une ambiance conviviale et studieuse que s'est tenue le 5 octobre 2010, jour de la Sainte Fleur, la première réunion du groupe de réflexion Espaces verts.



16 résidences étaient présentes et représentées majoritairement par des dames. Un tour de table a permis à chacune et chacun d'exposer la situation de leur résidence, d'évoquer des expériences particulières et surtout de suggérer des pistes de réflexions.

Les haies de thuyas si caractéristiques des jardins et talus de Parly2 ont constitué un large sujet de discussions en présence d'un ingénieur de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), spécialiste en diagnostic phytosanitaire. Des réponses ont été abordées en termes d'arrosage, de taille, de parasites et d'apport de terre.

Autre thème de préoccupation, les arbres et les peupliers en particulier : l'élagage, le diagnostic phytosanitaire des sujets de plus de 30 ans, les modalités d'abattage ont été aussi évoqués. Bref encore beaucoup de questions et de pistes de réflexion ! Cette première séance inaugurale sera suivie d'autres rencontres périodiques.

L.S

"Livret d'Accueil"

Constitution d'un groupe de travail chargé d'actualiser et de moderniser le livret.



Le dossier d'accueil de Parly2 était remis à chaque nouvel arrivant sous la forme d'une valisette. L'objectif du groupe « Livret d'Accueil » est de moderniser le contenu et le contenant de ce dossier, en tenant compte du règlement de copropriété et du règlement intérieur.

Ce livret recense toutes les informations indispensables à tout nouveau Parlyisien :

- la vie dans la copropriété de Parly2, son mode de fonctionnement, les conseils pour préserver l'art de vivre.
- les alentours, santé, éducation, transports, loisirs, sports.

F.D

Echos d'un centre de traitement des ordures ménagères : visite d'ISSEANE à Issy-les-Moulineaux



Que devient le contenu de nos locaux vide-ordures que nous utilisons tous les jours ?

L'opération Portes Ouvertes le samedi 9 octobre 2010 des installations d'Isséane, unité moderne de production d'énergie renouvelable a permis de mieux connaître sa destination.

Le tri sélectif est effectif sur Parly2 .

Sont collectés (pour Le Chesnay) : Le verre par container couvercle vert, une fois par semaine le vendredi ; le papier et les emballages propres et secs par container couvercle jaune, deux fois par semaine le mardi et vendredi. Le tout est acheminé à

Buc sur une station de transit par le prestataire de la ville, la société Nicollin.

Les OM (ordures ménagères) sont collectées en sacs plastiques trois fois par semaine le lundi, jeudi et samedi et transportées directement par le prestataire sur la station de traitement du SYCTOM "Isséane" située en bord de Seine à Issy les Moulineaux, rive gauche face à TF1.



Mise en service en 2007, cette unité de traitement est un centre multi-filières de valorisation des déchets.

Sa vocation est double : éliminer les déchets produits par les habitants tout en les transformant en énergie. L'unité de valorisation énergétique (gérée par la TIRU) procède à l'incinération des déchets pour les transformer en vapeur d'eau, d'une part utilisée pour le chauffage urbain, et en énergie

électrique d'autre part, pour les besoins propres à Isséane, et revendue par ailleurs à EDF.

Le centre de tri (exploité par la société SITA) des matériaux recyclés issus des collectes sélectives, produit des ballots compactés dirigés vers les sociétés de transformations (papier, textiles etc.). Caractéristiques d'Isséane : une construction au 2/3 enterrée, une évacuation des résidus issus de l'incinération et des ballots par la voie fluviale, évitant ainsi un trafic routier supplémentaire; enfin Isséane ne rejette aucun effluent industriel en Seine ni dans l'égout. Malgré la modernité et l'automatisation des installations, une partie (faible) du tri est effectuée manuellement ; une raison de plus pour améliorer " à la source " en quelque sorte, le tri sélectif effectué par chacun d'entre nous au quotidien.

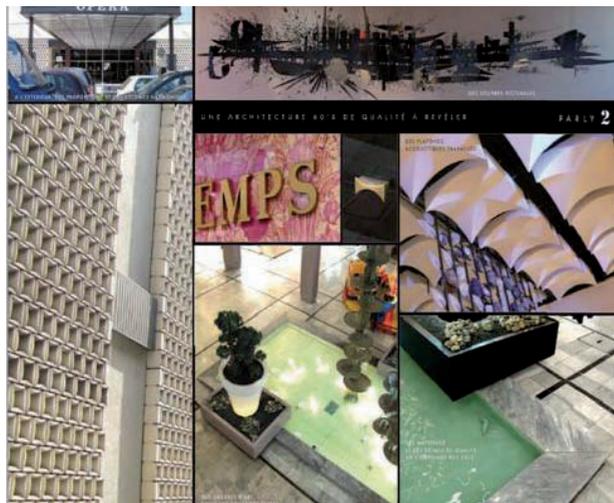
Pour en savoir plus, www.isseane.fr

Louis Sauvée

Guy Rechagnieux

Interview de Dusan Milutinovic

Le nouveau Manager du Centre Commercial fait le point sur les travaux de rénovation



Afin de maintenir le confort de nos clients pendant les fêtes de fin d'année, périodes de fortes affluences sur le centre commercial, le chantier des parkings sera totalement interrompu sur la période et reprendra à la fin des soldes d'hiver (interruption du 19 novembre au 24 janvier).

le projet de rénovation intérieure et le phasage des travaux sur les parkings, panneaux d'informations destinés à expliquer l'avancement des travaux ainsi qu'un site internet exclusivement dédié au grand projet de Parly2. (www.parly2.net).

En étroite collaboration avec l'association des commerçants, nous prévoyons également la mise en place de services exclusifs afin d'accompagner nos visiteurs sur l'ensemble de la période: voituriers, grooms, vestiaires...

Nous réfléchissons également à un projet de redéploiement des cinémas existants afin d'offrir aux Chesnaysiens et à nos clients cinéphiles une offre culturelle nouvelle génération et de qualité. Ce projet prévoit notamment un transfert / agrandissement du cinéma actuel sur un format de 8 salles avec 1600 fauteuils.

Le nouveau Parly2 est donc en marche.

Rendez vous pris pour novembre 2011 afin de célébrer la fin des travaux de rénovation et avant d'entamer début 2012 la phase de l'agrandissement ainsi que les travaux du nouvel accès du centre qui poursuivront naturellement le renouveau complet de Parly2.

Propos recueillis par Benoist Labelle

Suite au vote favorable de la Grande Copropriété du Chesnay en juin 2010, concernant la révision du projet global de restructuration de Parly2, le permis de construire modificatif a été déposé début juillet et est actuellement en cours d'instruction.

Rénovation extérieure

Le projet de restructuration du centre commercial de Parly2 a débuté cet été avec la phase de réfection et de restructuration des parkings. Une première étape qui se poursuivra jusqu'à la fin mai 2011 sur la base d'un cahier des charges strict fixant notamment un maximum de 5% de places immobilisées (250 places) pour travaux et la nécessité de garantir la perméabilité des différentes poches de parkings, afin de maintenir la fluidité de circulation. Après trois mois de chantier, ce sont déjà près de 500 places de parkings qui ont été rénovées ou sont en cours de finition.

Rénovation intérieure

Parallèlement aux travaux extérieurs, commencera en cette fin d'octobre la rénovation intérieure du centre commercial dont les autorisations administratives sont parvenues courant août.

D'une durée de 12 mois, les travaux intérieurs seront réalisés dans leur intégralité de nuit, ceci dans le but de minimiser la nuisance sonore et visuelle pour les nombreux visiteurs mais également afin d'accompagner au mieux les commerçants du centre sur la période.

Nous travaillons actuellement sur la finalisation du dispositif de communication à destination des Chesnaysiens et de nos clients, communication qui se déclinera sous différentes formes : dépliant présentant

Optic2000

2^{ème}
2 PAIRE
GRATUITE*
POUR TOUS

même en progressifs solaires

FGD OPTIC

Centre commercial Parly 2
 LP 605 - 78150 LE CHESNAY

01 39 54 21 21

www.optic2000.fr

*Selon conditions en magasin.

3615 OPTIC 2000 (0,20€/mn)

(Préco)

La réfection de la voirie



Nous vous tenons régulièrement informés de l'avancement de ce dossier; nous entrons dans la phase active de la rénovation !

En effet, lors de l'Assemblée Générale annuelle du 17 juin 2010, la 6ème résolution, votée favorablement, a entraîné les conséquences suivantes :

- Autorisation donnée à la ville du Chesnay pour la réfection à ses frais des rues de la Ferme, Galilée et du Docteur Audigier (partielle),
- Participation de la ville du Chesnay aux travaux de rénovation totale,
- Vote du principe de réfection des voiries et d'une provision pour travaux à hauteur de 470.000 €

Le dossier définitif et le budget de ces travaux seront présentés à l'assemblée générale de juin 2011.

Une convention a été signée avec la commune pour la réfection des trois voies précitées, faisant partie à l'origine de Parly2 du « quartier MAISON BLANCHE ».

L'entreprise JEAN LEFEBVRE, retenue par la Ville, a réalisé les travaux qui viennent de se terminer avec malheureusement un peu de retard du fait des grèves et de malfaçons ayant donné lieu à des travaux de reprise. Pour des raisons techniques, la première étape consistait à remplacer les bordures, puis rabotage de l'ancienne couche de bitume et son remplacement, enfin le marquage et la signalisation. Il ne reste plus que quelques potelets à fixer. Pour l'instant, ce bitume est noir mais il va évoluer dans le temps au fur et à mesure du passage des véhicules et retrouvera la couleur rose du revêtement des voies parlysiennes. Comme certains d'entre vous ont pu le constater, l'entreprise a effectué

ces travaux en scindant les voies en plusieurs tranches, de manière à limiter les restrictions de circulation et de parking.

Des panneaux « zone de rencontre » ont été posés, fixant ainsi le nouveau statut de ces rues : priorité aux piétons, puis aux cyclistes, et enfin aux voitures.

*Catherine Rich
Claude Castellani*



Tél. 01 58 68 54 54 - Fax. 01 58 68 54 55
e-mail. cgpg@cgpg.fr

11 bis, rue Jean-Jacques ROUSSEAU - TSA 40004 - 94203 IVRY-SUR-SEINE Cedex
CGPG - SAS au capital de 504 000 € - SIREN 315 279 364 RCS Créteil - FR 28 315 279 364

Changement de système informatique



loyaux services; il a fait place à un progiciel dont l'éditeur est la société SNEDA, reconnue sur le marché dans ce métier.

Notre ancienne solution fonctionnait sur une plateforme IBM AS400, dont la

La Société des Centres Commerciaux (SCC, syndicat de Parly2 s'est dotée d'un nouveau système d'information pour la gestion de vos résidences. En effet, le logiciel "maison" modifié et amélioré au fil des années était arrivé en bout de course, après plus de quinze années de bons et

technologie "propriétaire à IBM" était devenue relativement ancienne et ne nous permettait pas en l'état et avec les ressources dont nous disposions d'exploiter les nouvelles technologies comme l'internet par exemple. Aujourd'hui notre nouvelle solution ESTIA de SNEDA fonctionne sur des systèmes parfaitement "ouverts" et

adaptés à ces nouvelles technologies. La migration des données est intervenue au cours du deuxième week-end du mois de septembre. Vous avez pu le constater en recevant votre appel de charges, une dizaine de jours plus tard; la ventilation des charges est plus détaillée, votre solde précédent figure, ainsi que le montant de l'appel et le total à régler; en bas de l'appel, un talon qui pourra permettre ultérieurement d'évoluer vers un paiement par TIP. L'intérêt de ce nouveau système réside principalement dans la possibilité d'accès aux nouvelles technologies ainsi que des outils d'analyses (web,...).

Les objectifs, à moyen terme, consistent en deux grandes étapes :

- mise en place d'un environnement technique capable de fournir des tableaux de bord et de permettre un suivi d'indicateurs de gestion. Ces nouveaux outils seront de nature à mieux maîtriser les coûts avec pour objectif une réduction des charges.
- mise en place d'un accès internet à partir du quel il sera possible d'obtenir les informations de son compte, des documents au format électronique et pourquoi pas par la suite (si la loi le permet) de voter et suivre en ligne les assemblées.



SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
DU CHESNAY TRIANON
2, av. Charles-de-Gaulle
Boîte Postale 65
78152 Le Chesnay Cedex
Tél: 01.39.55.55.45
Complétabilité : 01.39.55.83.18

APPEL DE FONDIS

Période du 01/10/2010 au 31/12/2010

Référence : 00016920618/1

RESIDENCE

Société des Centres Commerciaux
Section Grands Ensembles Immobiliers
Syndicat de Parly 2
S.A.S. au capital de 1 994 720 00 €
R.C.S. Paris 5069 801 231
Carte Prof. N° 2186 / Gest. Immo. N°1305 - Délivrée par Préf. de Paris
Garantie délivrée par : Compagnie Européenne de Garanties et Caution.

Nb actions	Type de lot	Nb	Tantièmes de charges
	Appartement	1	160
	Cave	1	1
	Parking	1	2

Le Chesnay, le 23/09/2010

No ordre: 4374
No Folio: 2

Base de répartition	Total à répartir	Vos tantièmes	Tantièmes Résidence	Votre quote-part
APPEL QUATRIEME TRIMESTRE 2010				
CHARGES TOUTS LOTS	27 154,50	163	35 424	124,95
CHARGES LOTS HABITATION	20 492,25	160	34 562	84,82
SURFACES DE CHAUFFE	41 584,75	7 507	1 071 537	186,81
TOTAL SYNDICAT PRINCIPAL				406,58
ETRANCHEITE SOLS DE BALCONS	4 000,00	161	34 856	10,47
CHARGES HABITATION CAVE	55 194,00	161	34 856	254,80
CHARGES TOUTS LOTS	25 886,00	163	35 424	110,19
CHARGES NET. PALIERS/ESCALIERS	5 376,00	136	31 262	23,40
CHARGES ASCENSEURS	4 673,00	136	30 909	20,83
CHARGES LOTS HABITATION	3 052,00	160	34 562	14,13
REPARAT MURS PIERRE PIGNONS	7 125,00	161	34 856	32,91
ETRANCHEITE SOLS DE BALCONS	2 637,50	161	34 856	12,18
RESEAU EAU FROIDE INT. IMMEUBL	7 500,00	161	34 856	11,55
TOTAL SYNDICAT SECONDAIRE				-508,16

Solde précédent 49,82 € Montant de l'appel 913,04 € Total à régler 962,86 €

Paiement à réception à l'ordre de SPC DU CHESNAY TRIANON

TALON DE PAIEMENT



Référence 0618 Compte 00016920618 Montant 962,86



Cependant, nous n'en sommes pas encore là !

Migrer les données d'une telle copropriété avec la problématique syndicat principal/syndicats secondaires n'a pas été simple; un changement informatique est toujours une aventure et nous vous demandons un peu de patience et d'indulgence pour la mise en route !

Catherine Rich - Laurent Finet

Le très haut débit à Parly2, Interview de Gaspard Granat, Free Infrastructure



Q - Pourquoi voulez-vous installer la fibre optique à Parly2 ?

Free Infrastructure déploie son réseau FTTH (Fiber to the home = fibre jusqu'au logement/abonné) sur la commune du Chesnay pour 2 raisons principales : la première, le Chesnay est situé en zone dense (telle que défini par l'ARCEP) et à ce titre, est une commune concernée par la première « tranche » du déploiement FTTH en France. La seconde, l'opérateur de service « Free » dispose d'un nombre important de « freenautes » (Abonnés ADSL) sur la commune. Le déploiement FTTH au Chesnay, au même titre que pour d'autres communes, s'inscrit donc pour Free infrastructure comme une de nos priorités dans notre plan de déploiement immédiat 2010 / 2011.

Q - Qu'est ce que le FTTH ?

FTTH La fibre optique jusqu'à l'abonné :

Le FTTH correspond au déploiement de la fibre optique jusque dans les logements des utilisateurs. Le FTTH permet donc de bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre sur l'intégralité du réseau jusqu'à l'abonné. Il se distingue d'autres types de déploiement qui combinent l'utilisation de la fibre optique avec des réseaux en câble ou en cuivre : ces réseaux ne sont pas concernés par la nouvelle réglementation.

Q - Quels sont les intérêts des copropriétaires de Parly2 ? Qu'est ce que cela va leur apporter ? Quels sont les services supplémentaires que la fibre optique apportera ?

Des débits plus élevés : la fibre optique est capable d'acheminer des débits considérables, environ 100 fois plus élevés que le réseau actuel en cuivre (technologie ADSL).

Des débits de meilleure qualité : contrairement au réseau actuel, la fibre optique transporte des données sur de très longues distances, quasiment sans atténuation du signal, quelle que soit la localisation du logement. De plus, elle est insensible aux perturbations électromagnétiques, ce qui garantit une meilleure qualité.

Des débits symétriques : à la différence de la technologie actuelle basée sur le réseau en cuivre (ADSL), les flux de données remontants (de l'utilisateur vers le réseau) peuvent être aussi rapides que les flux descendants (du réseau vers l'utilisateur), ce qui permet le développement d'applications nouvelles.

Un accès ultrarapide à Internet : les nouveaux réseaux en fibre optique vous permettront de bénéficier des services d'accès à Internet et d'offres multiservices (Téléphonie, Internet, Télévision...) avec une meilleure qualité et dans des conditions plus confortables qu'avec les réseaux actuels.

La fibre optique permet des téléchargements nettement plus rapides et confortables. Par exemple, le téléchargement d'un film via une offre légale de vidéo à la demande ne nécessite que quelques secondes avec la fibre optique contre plusieurs minutes avec une connexion ADSL. De même, le temps nécessaire pour déposer des photos sur un site peut être divisé par plus de 100.

■ **La télévision haute définition et en 3D** : la fibre optique permet d'apporter chez l'abonné des flux audiovisuels en haute définition (HD) ou en 3 dimensions (3D).

■ **De nouveaux usages** : les débits symétriques importants offerts par la fibre vont permettre le développement d'applications nouvelles (télétravail, télémedecine, domotique ...).

■ **Des usages simultanés** : la capacité de la fibre optique à transporter des débits très importants offre la possibilité aux différentes personnes d'un même foyer de faire des usages simultanés sans contrainte liée au partage des débits.

Q - Combien cela va-t-il coûter aux copropriétaires ? Pour l'installation ? Pour l'entretien ? Pourra-t-on choisir son opérateur ou sera-t-on obligé d'opter pour Free ?

Entrée en vigueur le 5 août 2008, la loi de modernisation de l'économie (dite Loi « LME ») comporte des dispositions sur les réseaux très haut débit en fibre optique qui clarifient les rôles, droits et obligations des opérateurs, des propriétaires et gestionnaires d'immeuble ainsi que des résidents. La loi sécurise les propriétaires d'immeubles et les résidents, à ce titre, l'opérateur choisi pour « fibrer » l'immeuble a l'obligation de :

■ **Gratuité** : supporter les frais liés à l'installation, l'exploitation et la maintenance du réseau FTTH.

■ **Mutualisation** : ouvrir le réseau à tout autre opérateur qui voudrait proposer ses services aux résidents. C'est la garantie pour le ou les propriétaires de ne pas voir se multiplier les réseaux dans l'immeuble et pour les résidents de pouvoir choisir entre plusieurs offres de services, sans être lié à l'opérateur ayant installé le réseau FTTH.



Le très haut débit à Parly2, Interview de Gaspard Granat, Free Infrastructure

Q - Quels sont les travaux à mener et quels sont les désagréments que les copropriétaires vont subir ? Comment se passe l'installation ? Jusqu'à l'immeuble ? Jusqu'à chaque appartement ?

L'installation d'un réseau en fibre optique dans un immeuble est très simple et s'effectue en plusieurs étapes :

Tout d'abord, l'opérateur établit un dossier technique (schéma de câblage) qui sera transmis aux décisionnaires (syndics, conseils syndicaux...) pour accord avant travaux.

Dans un second temps le réseau dit de « transport » est acheminé à l'immeuble via le domaine public.

Puis intervient la pose de la fibre dans les colonnes montantes, du bas de l'immeuble jusqu'aux étages : elle s'effectue en utilisant les infrastructures existantes ou à défaut à créer (gainnes techniques, goulottes).

Ensuite, le raccordement du logement depuis le palier : il peut s'effectuer soit lors des travaux initiaux, soit ultérieurement, notamment lorsque l'habitant souscrit à une offre de services FTTH.

Il sera réalisé, soit par l'opérateur de service, soit par l'opérateur d'immeuble, toujours sous la responsabilité de l'opérateur

d'immeuble et en utilisant les infrastructures existantes sous réserve de disponibilité (le cas échéant en apparent...).

Dans tous les cas, les modalités de ces travaux sont précisées dans les documents et/ou plans fournis par l'opérateur d'immeuble avant les travaux.

Déploiement du réseau de transport-Free Infrastructure-en « Point à Point » (une fibre optique dédiée pour chaque logement depuis le Nœud de Raccordement optique NRO) :

Un câble contenant autant de fibres que de logements dit « câble transport », arrive depuis le NRO: Nœud de Raccordement Optique, par le réseau d'assainissement (ex : sur Paris) ou via les infrastructures existantes (ex: fourreaux télécoms) ou à défaut à créer (ex : travaux Génie civil GC) pour être acheminé dans les sous-sols de votre immeuble au Point de Raccordement Immeuble : PRI.

Équipement immeuble en « multifibres » depuis le PRI :

Le PRI comprend le raccordement du réseau de transport « point à point » déployé depuis le central optique ainsi que les trois points d'accès aux autres opérateurs pour les fibres surnuméraires. Depuis le

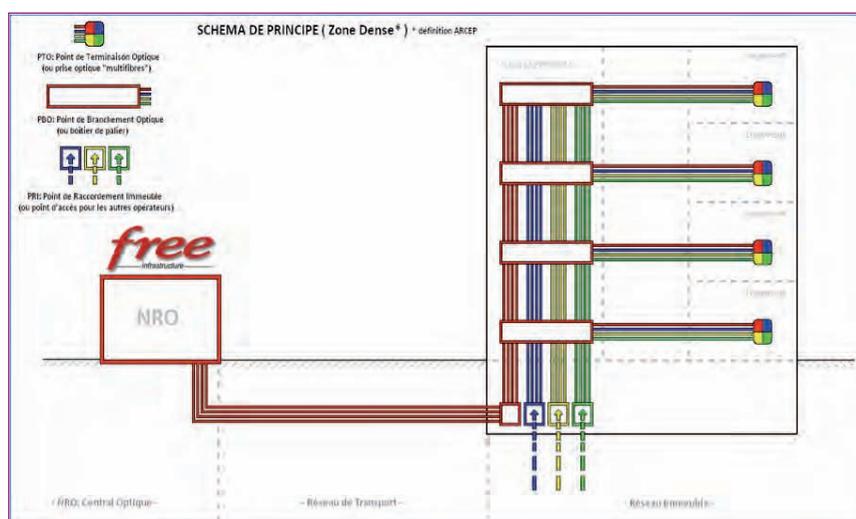
PRI cheminent des câbles immeubles « multifibres », via les sous sols, horizontalement, puis via la(les) cage(s) d'escalier(s), verticalement, en empruntant les cheminements existants, pour desservir des Points de Branchement Optique : PBO, positionnés le plus souvent au niveau des gainnes techniques et/ou des goulottes verticales.

Raccordement des appartements :

Depuis ces boîtiers vont cheminer de petits câbles « multifibres » de 4mm jusqu'à un Point de Terminaison optique (ou prise optique) : PTO, situé dans le logement à proximité du poste de TV principal en empruntant les « voies de câblages » existantes. Ainsi, chaque PTO installé dans le logement dispose de « plusieurs lignes optiques » sur des fibres indépendantes (architecture FTTH « multifibres »), la première sera directement raccordée au NRO via le réseau-Free Infrastructure- tandis que le nombre de fibres en surnuméraire seront mises à la disposition des autres opérateurs en pied d'immeuble au niveau du PRI. Cette architecture de réseau permet la mutualisation de l'infrastructure à partir du pied d'immeuble (au niveau des sous sols de l'immeuble) conformément aux récentes recommandations en vigueur pour les zones denses définies par l'ARCEP. Le réseau FTTH de-Free Infrastructure- sera donc ouvert en zone dense, au niveau du pied d'immeuble, à tout opérateur qui souhaiterait y accéder dans le cadre de la mutualisation.

L'accord concernant l'équipement d'un immeuble en fibre optique se concrétise par la signature d'une **convention d'équipement en fibre optique mutualisable** qui doit être signée par le représentant légal de la copropriété suite à un vote en assemblée générale.

Propos recueillis par Benoist Labelle



Fêtes et illuminations de fin d'année

Résidence AUTEUIL : Illuminations

Depuis de nombreuses années nous illuminons la résidence d'Auteuil avec des guirlandes classiques, depuis 2008 nous les avons remplacées par des guirlandes de LED et étendues à deux groupes d'arbres qui illuminent les squares Boileau, Montmorency et l'espace vert du centre culturel. Cette illumination, beaucoup plus spectaculaire qu'avec des lampes classiques, est appréciée des résidents et des visiteurs.

R. Guerin

Résidence CHAILLOT Fête de Noël à Chaillot



La fête de Noël se déroulera au pied du sapin illuminé de la résidence le 15 décembre 2010. Le Père Noël distribuera les cadeaux aux quelques 70 enfants de la résidence. Un vin chaud et des gâteaux seront servis aux adultes toujours très nombreux à partager ce temps fort de convivialité, ainsi qu'aux personnes seules ne pouvant descendre dans le square. Cette fête, datant de plus de 20 ans à Chaillot, rencontre chaque année de plus en plus de succès.

F. Decagny

Résidence PRE-CATELAN Festivités et gourmandises de Noël

Depuis plusieurs années la Résidence Pré-Catelan aime à fêter Noël et l'Hiver. Avec son chapiteau et ses gazons le square Shakespeare se prête bien à une sympathique réunion de voisins. Une réunion très simple, un vendredi vers 20h00. Le Conseil Syndical apporte le vin chaud à la cannelle, des pains d'épices, des gobelets et des assiettes en vrai plastique et, bien sûr, deux tréteaux, une grande planche et une nappe en vrai papier. Beaucoup de voisines viennent avec des gâteaux ou des petits fours salés qu'elles ont préparés elles-mêmes. Deux grands arbres décorés de guirlandes depuis quelques jours complètent la note festive. Souvent le froid rappelle que nous sommes à Noël, mais le vin chaud est là, et l'amitié aussi.

J.C. Anxolabehere



Résidence CONCORDE Visite du Père Noël

Comme chaque année, la résidence Concorde accueille le Père Noël au Club Piscine (le 14 décembre). C'est l'occasion de rassembler l'ensemble des familles avec enfants autour de jeux et d'un goûter. Et chacun repart, bien entendu, avec un petit présent du Père Noël!

D. Bilger

Résidence SAINT-HONORE Fête de fin d'année !

Pour cette fin d'année, nous avons déjà fixé une date : dimanche 12 décembre 2010, à 15h, sous le chapiteau. Nous décorons le chapiteau (guirlandes, éclairage). Tout le monde participe à cette rencontre, le CSS offre le vin chaud et le chocolat chaud et les résidents apportent généralement quelque chose (gâteaux, bonbons, boissons, etc.). C'est toujours très convivial et les petits se réjouissent de rencontrer le Père Noël (c'est souvent notre intendant qui se déguise). Chaque année, malgré le froid, il y a entre 60 et 80 personnes qui se retrouvent, pour discuter autour d'une boisson chaude.

J. Sevilla

De l'étude à la réalisation



4 rue de Versailles - 78150 Le Chesnay
www.culinelle.fr

Culinelle
Créateurs de cuisines

BONTEMPI
CUCINE

01 39 55 22 41

Une Première réussie !

Notre Assemblée Générale de juin 2010 s'est déroulée dans la nouvelle salle municipale du Chesnay, « la Grande Scène ».



Cette nouvelle salle nous a apporté beaucoup de satisfaction quant à l'organisation de l'accueil des participants, des débats, et de la collecte des bulletins de vote. Nous remercions vivement Monsieur le Maire d'avoir mis la salle à notre disposition.

Plus de 400 personnes ont assisté dans des conditions très confortables à ce rendez-vous annuel.



Prochaine Assemblée Générale de Parly2, le jeudi 23 juin 2011.

Le parvis de l'église Notre-Dame de la Résurrection a été entièrement rénové cet été.

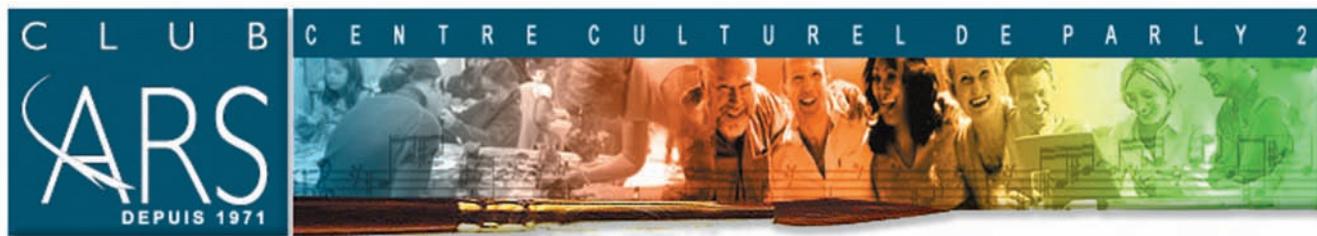


Cafés Littéraires certains jeudis à 14h30, au Club Ars :

- 27 janvier, Souvenirs d'enfance.
- 3 mars, Versailles dans la littérature.
- 12 mai, Littérature et musique.

Sur chaque sujet, vous pourrez trouver de nombreux livres à la bibliothèque (prêt gratuit) et participer à la discussion.

Club Ars 2010



A tous nos adhérents nous adressons nos meilleurs vœux pour une heureuse année 2011.

Et vous, nouveaux parlysiens, soyez les bienvenus dans nos activités : cours, dîners, conférences, visites, stages etc...

Voici le programme des mois à venir en plus des cours habituels :

■ **Informatique à partir de janvier** : de nouvelles sessions sur Word, Excel, Internet, tous niveaux. Cours de photos numériques : sessions de 7 cours.

■ **Bibliothèque** : prêt « gratuit » de livres : romans, policiers, histoire, biographies, etc

■ **Atelier de réfection de sièges** : nouvelle session de 15 cours à partir du 31 janvier

■ **Dîner conférence d'histoire de l'art, les mercredis à 20h** :

12 janvier : l'or des Incas.

16 mars : les pré-raphaélites

■ **Visites les mercredis après-midi** :

2 février : L'or des Incas à la Pinacothèque.

30 mars : les pré-raphaélites au Musée d'Orsay.

■ **Conférences** : certains mardis à 14h, sans réservation.

11 janvier : le beau XVème siècle en sculpture.

8 février : de la peinture en Russie.

9 mars : tout sur le cheveu.

■ **Cours de français pour étrangers, cours d'anglais et espagnol** : il est possible de commencer en cours d'année, dans la mesure des places disponibles.

■ **Bridge** : en plus des parties libres du lundi de 14h à 18h, nous proposons des tournois amicaux, 2 mercredis par mois à 20h15 : les 5 et 19 janvier, 2 février, 2 et 16 mars, 6 et 27 avril, 11 et 25 mai 8 juin. Inscriptions une semaine à l'avance.

■ **Dîners d'œnologie** : jeudis à 20h30

20 janvier : le Médoc

24 mars : Le Sancerre

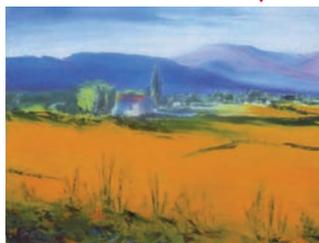
Expositions de peinture :

■ 4 au 16 janvier :

Mme Michelle ALVERGNAT expose ses huiles, acryliques et dessins aquarellés et Bernard BERARD expose ses aquarelles de la région du Gard ; il décrit la nature qui l'entoure



Mme Michelle ALVERGNAT



Bernard BERARD

■ 1^{er} au 13 février :

Anne HUSCENNOT



■ 1^{er} au 13 mars :

Carole Méry de MONTIGNY, Prix du Club Ars 2009 expose ses huiles. Coloriste chez Guy Laroche, maquettiste chez Degrippes Packaging Conseil, elle se passionne depuis 10 ans pour la peinture à

l'huile et participe à de nombreux salons et expositions.



Carole Méry de MONTIGNY

■ 15 au 27 mars :

Michel de JUNNEMANN nous fait découvrir des œuvres originales peintes avec des encres de couleur, gouaches, acryliques et huiles. Il fait partie des « Peintres du Marais »



■ Vincent RACLET, aquarelliste expose aussi avec les « Peintres du Marais » et en Ile de France. Il peint la Bretagne, la côte landaise, le Pays Basque, la Charente... Il séduit par sa poésie et sa fraîcheur.



Françoise Leridon

Consultez notre site :

www.clubars.com, vous y trouverez toutes nos activités avec nos horaires et nos prix mais surtout venez nous rendre visite dans la belle résidence Auteuil-Trocadéro : l'équipe du Club Ars vous attend !



VENDRE, ACHETER, LOUER,
faire GERER votre bien

TRANSACTION
LOCATION
GESTION
SYNDIC

Venez-nous rendre visite ou contactez-nous :



AGENCE DE PARLY 2 "SIEGE"
2, avenue Charles de GAULLE 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 54 43 46 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER a vu naître les résidences de Parly 2, les a vu grandir, et tout au long de leur histoire a été présent, avec ses deux équipes commerciales : l'une à l'agence du "Siège", l'autre à l'agence du "Centre Commercial" de Parly 2.

Deux équipes de douze négociateurs à votre écoute, constamment informés des nouvelles lois et réglementations en vigueur, et toujours disponibles pour trouver l'appartement que vous désirez ou vendre votre bien dans les meilleurs délais.



AGENCE DE PARLY 2 "CENTRE COMMERCIAL"
Centre Commercial Parly 2 78150 - LE CHESNAY
Tél : 01 39 55 48 00 - Fax : 01 39 55 54 94
E-mail : parly2@cph.fr

CPH IMMOBILIER

c'est aussi, sur place pour les investisseurs, un Service Gestion-Location et un Service Location tous deux performants et qui vous déchargent de tous soucis.

CPH IMMOBILIER est incontournable à Parly 2.

Réseau CPH IMMOBILIER

44 AGENCES ET SERVICES LOCATION SUR PARIS ET LA REGION PARISIENNE

www.cph.fr